



VOS SERVICES PENDANT LE CONFINEMENT À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Suite à la décision du gouvernement de rétablir le confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 jusqu'au 1^{er} décembre au moins, la mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu s'adapte pour vous proposer des services aménagés.

**L'accueil de la mairie reste ouvert aux horaires habituels :
du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h30, fermé le jeudi après-midi.**

Certains services (social, urbanisme, technique) restent disponibles sur rendez-vous pour vous accueillir et répondre à vos questions.
Merci d'appeler le 02 40 26 44 44 avant de vous déplacer. La boîte contact@sagl.fr est consultée tous les jours.

» MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est fermée à minima jusqu'au 1^{er} décembre*.

Un service de livraison à domicile est mis en place à partir du 9 novembre.
Pour en bénéficier, envoyez un mail à mediatheque@sagl.fr ou appelez le 07 64 47 76 59 pour préciser le genre précis d'ouvrage souhaité ou si vous préférez une « pochette surprise ». Le retour des livres reste possible dans la boîte à livres.

» ESPACE VIE LOCALE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs, les salles municipales et l'Espace Vie Locale sont **fermés au public**, avec le report ou l'annulation des activités et réunions prévues au sein de l'équipement.

Un **service d'informations aux usagers** par les agents de l'Espace Vie Locale est maintenu : toutes les demandes envoyées par mail à evl@sagl.fr sont traitées.

Une **permanence téléphonique** est mise en place au **02 40 26 44 71** aux horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h.

» ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

L'école de musique municipale est fermée à minima jusqu'au 1^{er} décembre.*

L'accès au bâtiment ne sera plus possible sur cette période. Toutefois, une **continuité pédagogique** est mise en place pour la durée du confinement. Les professeurs ont pris contact avec les familles afin de mettre en place la **continuité de l'enseignement instrumental**.

RAPPEL

Des attestations permanentes sont nécessaires pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs, les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement. Elles sont disponibles en ligne sur notre site internet.

Des attestations de déplacement imprimées sont également à disposition dans la boîte à livre placée à l'extérieur de la Mairie.

Tous les ateliers, réunions, manifestations qui invitent au regroupement de personnes organisés par les services municipaux et les associations sont reportés ou annulés jusqu'au 1^{er} décembre*.

» SOCIAL

Soutien psychologique : 1 fois par semaine, les agents du service social proposent d'appeler les personnes âgées et / ou isolées inscrites sur le registre des personnes vulnérables. (Un appel plus régulier peut être proposé pour les personnes les plus fragiles).

Transport personnes âgées : Le service d'aide aux déplacements mis en place par le service social est maintenu. Un minibus de la commune vient chercher chaque personne à son domicile et se déplace le mardi matin au centre bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu et le jeudi matin au marché de Bouaye.

Pour bénéficier de ces dispositifs, inscrivez-vous au 02 40 26 44 73.

Vous êtes isolé ou vous avez besoin d'un soutien psychologique ?
Inscrivez-vous dès maintenant sur le registre des personnes vulnérables de la commune au 02 40 26 44 73. Le service social vous contactera pour vous accompagner pendant cette période de confinement.

» SERVICES PROPOSÉS PAR LE CLIC

Informations diverses pour la vie quotidienne des personnes âgées : Le CLIC de Bouguenais / Loire-Acheneau (Centre Local d'Information et de Coordination) continue son activité. Le CLIC peut vous informer sur le maintien des aides. Téléphone : 02 40 69 41 10.

* Date susceptible d'évoluer en fonction des évolutions des mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre la COVID-19.

**Suivez l'actualité sur notre site internet
saint-aignan-grandlieu.fr**

» MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VALORISATION DES COMMERGES, SERVICES ET ARTISANS AIGNANAIS

La municipalité souhaite redynamiser la consommation des habitants au profit des artisans et des commerçants de la commune. Chaque foyer aignonais recevra des **chèques cadeaux d'une valeur totale de 30€**. Ils seront valables six mois uniquement chez les acteurs économiques de la commune inscrits à l'opération. La municipalité reviendra vers vous prochainement pour préciser les modalités de distribution et d'utilisation.

» RECENSEMENT CITOYEN

Jusqu'au 31 décembre 2020, il est procédé au recensement des filles et garçons ayant atteint l'âge de 16 ans en octobre, novembre et décembre 2020. Ceux-ci sont priés de se présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de Famille des parents.

» SALON D'ART

Fermé au grand public suite au confinement, le Salon d'Art pourra néanmoins être visité par les élèves des écoles primaires de la commune. **Vous êtes déçu de pas avoir eu l'occasion de découvrir notre Salon d'Art ? Il n'est pas trop tard !** Découvrez le prochainement grâce à un film de présentation diffusé en ligne sur notre site internet et sur notre chaîne Youtube : **Commune Saint-Aignan de Grand Lieu**.

» CHALETS DE NOËL

Du 9 au 20 décembre, la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu mettra à disposition 3 chalets extérieurs en centralité de la commune, sur le parking du centre commercial. Associations, artisans, commerçants ou particuliers, vous êtes intéressés pour exposer ? Rendez-vous sur notre site internet pour télécharger le dossier de pré-inscription. Vous avez jusqu'au 15 novembre inclus pour participer.

Informations nationales

» CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DISPOSITIF NATIONAL

Ouverte à vous au **0 800 130 000** (n° vert)
Appel gratuit
Numéro ouvert 24h/24h, 7 jours sur 7

» URGENCE-SÉCURITÉ ET ÉCOUTE

- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)
- Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)
- Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

» URGENCE POUR MA SANTÉ OU CELLE DE MES PROCHES

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser à la COVID-19 :

- Je reste à domicile
- J'évite les contacts
- J'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.
- Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Vous avez besoin de plus d'informations ? Rendez-vous sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles, disponible sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>. Vous pouvez également vous tenir informé sur le compte du Gouvernement sur WhatsApp en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion. *Attention, la plateforme téléphonique et le bot* WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.*

**Les «bot» favorise la conversation instantanée en utilisant une intelligence artificielle leur permettant de discuter avec des utilisateurs et de leur proposer des services adaptés à leurs demandes directement depuis une application de messagerie instantanée.*

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA COVID-19 EN CONTINUANT À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)